



INFO-NÉGO 2013

Syndicat des employé(e)s de TVA
1635, boul. de Maisonneuve est, bureau 1A, Montréal (Québec) H2L 2B6
(514) 527-8895 scfp687@bellnet.ca www.scfp687.ca



COMMUNIQUÉ NUMÉRO 20
Le dimanche 16 février 2014

Entente de principe

Au terme d'une longue fin de semaine de discussions en conciliation, votre comité de négociation et l'Employeur ont conclu une entente de principe en vue du renouvellement de la convention collective pour une durée de quatre ans.

L'entente de principe assure le maintien du régime de retraite à prestations déterminées pour tous les employés actuels et futurs, comme le Syndicat le demandait.

Groupe TVA s'est engagé à afficher 49 nouveaux postes permanents pour compenser les abolitions des dernières années et le travail effectué par les employés temporaires depuis 2011.

Sur le plan salarial, l'Employeur accepte le principe d'une augmentation basée sur l'indice des prix à la consommation (minimum de 1% et maximum de 3% par année). Pour l'année 2013, l'augmentation de salaire aurait dû être de 1,5% et sera donc payée rétroactivement.

Les détails de cette entente seront finalisés jeudi et vendredi prochains lors de deux autres journées de rencontre. Si aucun problème d'interprétation n'apparaît à ce moment, l'entente sera ensuite soumise au vote des membres en assemblée générale.

Le comité de négociation vous remercie pour votre appui tout au long de la dernière année.

*Votre comité de négociations : Réjean Beaudet, Marc-André Hamelin, Pascal Legault, Simon Lamarre, Marc Portelance et François Castonguay.
Michel Latulippe, conseiller du SCFP.*